

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2015

Le 6 janvier 2015 à 20h30, le conseil municipal de la commune de MORANNES (convoqué le 30 décembre 2014), (secrétaire de séance Françoise DIARD) s'est réuni et a adopté les décisions suivantes :

- **CONVENTION DE FINANCEMENT COMMUNAL DE L'ECOLE PRIVEE MIXTE NOTRE DAME – ANNEE 2015** : La convention de financement est acceptée. Montant de la participation financière pour 2015 : 19.804,27 € pour les 29 enfants de MORANNES scolarisés à l'école privée.
- **INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR** : Le conseil donne son accord pour que soit versée à Madame BIRE, Trésorière à CHATEAUNEUF SUR SARTHE, l'indemnité de conseil à laquelle elle peut prétendre.
- **TRANSFERT DES COMPETENCES FACULTATIVES « AMENAGEMENT NUMERIQUE » et « POINT LOCAL D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES ASSOCIATIONS » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ANJOU** : Le transfert de ces compétences est accepté.
- **PROJET DE CREATION DU NOUVEAU TERRAIN DE FOOTBALL** : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :
 - effectuer une consultation pour la réalisation des travaux,
 - choisir un cabinet pour la réalisation des démarches (déclaration de projet) et études nécessaires à l'obtention de l'autorisation d'aménager ce terrain,
 - demander les subventions prévues pour ce type de projet.

Affichage le 12 janvier 2015.